

PROBLEMES DE LA PRESERVATION DE LA FAUNE
EN AFRIQUE DU NORD FRANÇAISE
ET DANS LE SAHARA NORD-OUEST

par le Dr. A. REYMOND

(*Muséum National d'Histoire Naturelle, Paris*)

Le Sahara, qui est de loin le plus grand et probablement le plus dur désert de notre planète, avec 7.500.000 km² de superficie totale dont 4.000.000 sont compris dans les territoires de l'Union française, est généralement englobé tout entier dans la zone aride.

Mais une telle vue est absolument erronée.

Si en effet dans certaines de ses parties — Ténéré, Tanézrouft, Mraïer — le Sahara tend à représenter ce que M. G. DENNLER DE LA TOUR définit comme la zone aride, où aucune vie végétale durable ne peut prétendre à s'accrocher, dans la plus grande partie de sa superficie le Sahara nord occidental doit être considéré comme une zone semi-aride caractérisée par de vastes étendues de demi-désert à leur tour caractérisées par la persistance diffuse d'une végétation tantôt arborescente (gommiers) arbustive, ou herbacée, ou alternent les espèces vivaces et les espèces annuelles à la vie courte couvrant presque annuellement plusieurs mois du cycle annuel.

Dans ces conditions, inclure par une généralisation abstraite tout le Sahara dans la zone aride serait à coup sûr une vue abusive. Considérer au contraire la majorité des districts vivants du Sahara dans la zone semi-aride selon les vues de notre collègue G. DENNLER DE LA TOUR doit nous paraître au contraire beaucoup plus conforme à la réalité.

Le Sahara, pour sa partie occidentale, qui couvre la plus grande partie des territoires désertiques ou semi-désertiques dépendant de l'Union française, comprend en effet des districts très variés et de caractères très différents. Pour ne citer ici que les principaux, nous devons distinguer :

1) Les massifs montagneux volcaniques ou sédimentaires du Sahara central : Massif du Hoggar et ses dépen-

dances, Adrar Ahnet, Mouydir, Ifetesène et Tefedest, Tassili n'Ajjer, Tibesti, dont la caractéristique principale est de présenter une végétation de type sahélo-soudanaise à leur base et une végétation méditerranéenne en leurs parties élevées ou sommitales. Ce sont, certes, des montagnes très arides, mais ce ne sont à aucun titre des montagnes nues, et les Ongulés domestiques ou sauvages (Gazelles et Mouflons entre autres) n'y sont nulle part absents, y trouvant au contraire des pâturages permanents et un refuge contre la poursuite de leurs ennemis, les chasseurs et les fauves.

2) Tout le pourtour saharien échappe en sa totalité à la définition stricte de la zone aride selon les distinctions de M. G. DENNLER DE LA TOUR. En effet les précipitations atmosphériques, pour espacées qu'elles soient, s'y produisent à tout le moins une fois par an, précipitations suffisantes dans tous les cas pour y faire apparaître ou y maintenir :

a) Un pâturage temporaire de printemps connu sous le nom d' « ached » et qui est un appoint précieux pour le bétail domestique ou sauvage (et celui-ci nombreux et varié) qui y vit.

b) Une végétation arbustive-arborée et herbacée vivace qui assure toute l'année le maintien et la survie de ce bétail.

Ces régions semi-arides du Sahara occidental sont, au Sud, le Sahel ou littoral des arabisants, avec ses nuances dans l'aggravation du régime aride : sahel soudanais ; sahel à Mimosées, Eléphants et Girafes ; sahel proprement dit à prédominance des divers gommiers et des grandes Antilopes ; sahel saharien où la végétation est beaucoup plus diffuse et où les herbivores dominants sont alors les Gazelles.

A l'Ouest, la Mauritanie étendue loin vers l'intérieur à partir de l'Atlantique, entre le Sénégal au Sud et l'Oued Dra au Maroc, aire de nomadisation des Reguibats et des Maures et où, en plus d'un très nombreux troupeau domestique, le troupeau sauvage — lui aussi migrateur selon les pâturages, les saisons, et les pluies — n'est en aucun lieu ni rare ni absent.

Au Nord, le pré-Sahara au Sud des Atlas qui depuis le Sud marocain jusqu'au Sud tunisien cerne d'une frange de vie végétale et animale les étendues vraiment désertiques du Sahara central qui ne couvrent pas, à tout prendre au plus large, plus d'un tiers du vrai Sahara.

3) Enfin les Ergs, grand massifs dunaires de sable

meuble, considérés par beaucoup comme la zone la plus caractéristique du désert saharien, dont ils ne couvrent pas plus du quart de l'ensemble, ne doivent à quelque exception près (Erg Chech, Erg du Ténéré) être considérés comme des zones de sable nu et sans vie, mais bien au contraire par la porosité de la roche meuble qui les constitue — et qui stocke en son tréfond les eaux d'orage pour les restituer par une lente évaporation à l'utilisation végétale — comme des régions de pâturages pérennes constamment habitées, et par le troupeau des nomades et par la faune sauvage éparse qui pullule à leur niveau. Loin d'être à l'exemple de l'Erg libyque (un des plus sévères déserts de la planète) une zone de sables morts, rebelles à toute vie, les Ergs du Sahara occidental sont au contraire (comme l'a démontré magistralement le grand maître de l'entomologie saharienne, M. P. DE PEYERIMHOFF) une zone de refuge permanente où la vie du désert se réfugie et s'accroche même dans les périodes de pire sécheresse.

Dans ces conditions et pour ses 2/3 ou ses 3/4, le Sahara occidental, loin d'être abandonné dans son ensemble à la zone aride, fait valablement partie de la zone semi-aride et doit à ce titre retenir l'attention du Congrès de Caracas.

Par ailleurs, au Nord du Sahara, se trouve isolé un des plus importants districts de la région méditerranéenne : la Berbérie ou Afrique mineure des anciens, l'Afrique du Nord actuelle.

Cette région qui comprend l'Algérie, la Tunisie, et le Maroc présente une façade maritime méditerranéenne ou océanique qui ne fait à aucun titre partie de la zone semi-aride, une région moyenne de hauts plateaux et de montagnes qui au contraire appartient typiquement à la région semi-aride et un hinterland pré-saharien qui par transition rejoint la région de frontière désertique dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons donc le droit de bloquer le problème et de considérer que la protection de la faune en Afrique du Nord occidentale doit couvrir à la fois les régions semi-arides de l'Afrique du Nord et les régions vivantes du pourtour et du centre du grand désert saharien.

En réalité il n'en va pas tout à fait ainsi et le fait humain intervient pour différencier les problèmes :

En Afrique du Nord il s'agit de population sédentaire ou semi-nomade atteignant partout une certaine densité, et l'importance du cheptel domestique excède de beaucoup celle du troupeau sauvage.

En région saharienne la population humaine, compo-

sée pour une grande part de populations de purs nomades à grands parcours de nomadisation, est beaucoup plus éparsé ; et le troupeau sauvage se protège en quelque façon de lui-même et par l'immense étendue de la zone de refuge contre les risques d'extermination qui le menacent de partout.

En région humaine densément peuplée le pire ennemi de la faune sauvage c'est l'homme ; en région de régime désertique, l'ennemi principal de la faune est avant tout le climat. Cette distinction est nécessaire pour faire saisir que le problème de la protection de la faune sauvage n'est absolument pas le même dans les deux cas. La région densément habitée par l'homme couvre des pays en plein progrès économique, culturel, et social, et où la tâche de protection de la faune et d'éducation des populations est un problème de cadres, et repose sur l'action de l'Instruction publique d'une part, et d'autre part sur la législation forestière et de la chasse partout consciencieusement appliquée par le Service des Eaux et Forêts.

En région désertique il n'en va pas de même. L'homme et l'animal sont en présence suivant des traditions primitives et millénaires où le seul progrès des armes à feu est venu terriblement faire pencher la balance au détriment des animaux. Dans ces conditions devons-nous rester fatalistes ou indifférents et assister passifs et impuissants à l'extermination des derniers troupeaux herbivores en région de désert semi-aride sur l'immense étendue du domaine saharien ? Nous ne le pensons certes pas, mais le problème est à coup sûr complexe. Si en haute montagne les Mouflons, au Sahara les Gazelles — les uns par la difficulté d'accès de leur repaire et l'impossible franchissement des hautes parois rocheuses où ils errent en sécurité, les autres par l'immensité de l'aire couverte et la rapidité de leurs déplacements — se défendent en quelque sorte d'eux-mêmes, il n'en va pas de même des lourdes Antilopes confinées aux régions les plus riches du désert, ni d'autres animaux comme les Autruches, qui en l'absence de toute protection auraient de longtemps disparu de la surface du Sahara.

La protection s'impose donc et, cette tâche a été en général comprise par les administrateurs comme le Colonel QUENARD (commandant le territoire d'Aïn Sefra qui couvre presque un tiers du Sahara septentrional) qui a institué un strict règlement de la chasse et veille fermement à son application.

Mais sur des étendues aussi vastes, et en présence

de populations primitives, le piègeage, la capture des jeunes dans les premiers jours de leur naissance, la chasse même, sont de réglementation difficile et n'échappent que trop à toute possibilité de contrôle et de répression.

C'est pourquoi dans les circonstances actuelles, et en attendant les progrès administratifs et culturels qui deviennent de plus en plus nécessaires, nous devons encore dire que le Sahara par son immensité, les Atlas par la sauvagerie de leurs escarpements, sont les meilleurs protecteurs de la faune sauvage, supérieurs hélas, et de loin, aux illusives législations.

Sur tout le pourtour du Sahara, en région soudanaise et marocaine, ont été délimitées de grandes réserves naturelles où la protection absolue de la faune sauvage est dès à présent assurée. De telles réserves doivent être maintenues, créées et développées au fur et à mesure des progrès de l'organisation locale. Au Sahara même, du fait des progrès de la sédentarisation sur l'ensemble de la population nomade, de vastes districts de pâturage (notamment dans les grands Ergs occidentaux et orientaux du Sahara septentrional) tendent à échapper de plus en plus aux nomadisations des pasteurs, et de ce fait constituent de sûres et riches réserves pour la faune sauvage de ces régions.

De ce fait, et en dehors des régions très peuplées à dense population humaine qui se créent autour de quelques centres industriels en plein développement, nous devons dire que la situation de la faune saharienne, sauf pour quelques espèces particulièrement mal défendues par leur comportement (autruche et antilope addax, par exemple), serait dans l'ensemble assez rassurante si nous pouvions maintenir l'interdiction sévère des procédés de chasse vraiment exterminateurs, telles que la chasse en automobile et les battues.

Mais pour nous, naturalistes, à qui la nature prodigue chaque jour l'émerveillement et la joie de la vie sous toutes ses formes, nous devons là comme ailleurs défendre la cause menacée de la faune et de la flore sauvages et lutter contre les tendances qui viseraient à faire de la planète cette forme abominable de purgatoire qui serait à la limite d'une ferme d'élevage et d'un jardin potager.

Toute espèce animale détruite c'est toute la virtualité de l'évolution éteinte à jamais dans son germe.

Maintenir la diversité des espèces vivantes ce n'est pas céder seulement à un délicat et noble plaisir d'esthé-

ticien, mais c'est sauvegarder pour l'enrichissement des générations humaines l'immense devenir que chaque vie porte en elle.

Défendre la Nature c'est défendre l'œuvre de Dieu que nous sommes impuissants à refaire le jour où nous assassinons, pour un vain plaisir de chasseur, la splendeur du jardin d'Eden.